



Nouveau propriétaire et charge ancien locataire

Par **Laetitia65**, le **13/04/2011** à **11:11**

Bonjour,

Je viens d'acheter un appartement que j'ai obtenu le 30/12/2010.

J'ai reçu un courrier de mon syndic, m'indiquant que le locataire qui résider dans cet appartement courant l'année de 2010 n'avait pas payer ces charges et je me retrouve à devoir payer sa note de 872 euro, qui est trop élevé pour mes pauvres moyens financiers.

Et on m'a dit (Syndic et Agence immobilière), que c'était bien a moi de régler cette fracture vu que j'étais la nouvelle propriétaire. Mais en cette année 2010, je n'étais propriétaire que depuis 2 jours!

Si cela est vrai, je trouve inadmissible cette soi disant loi surtout que personne ne m'avais informer que ces 872 euro n'ont jamais été payer.

Pouvez vous me dire si c'est bien a moi de payer? Car l'agence m'a dit qu'il allait voir mais normalement la loi dis que c'est à moi de régler.

Merci pour votre réponse.

Cordialement